NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/477
S/21702
4 septembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Points 32, 38, 71 et 142 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 4 septembre 1990, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration publiée le 31 août 1990 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam au sujet de la réunion des cinq membres permanents du Conseil de sécurité tenue à New York (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 32, 38, 71 et 142 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) TRINH XUAN LANG

* A/45/150 et Corr.1.

21.

ANNEXE

Déclaration publiée le 31 août 1990 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Viet Nam

Le Viet Nam se félicite vivement de l'élaboration par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des cinq documents relatifs à la question cambodgienne. Ces efforts des cinq pays en question vont dans la bonne direction, celle de la recherche d'un règlement global, équitable et raisonnable du problème cambodgien. Les accords auxquels sont parvenus les cinq pays sur les aspects internationaux de la question cambodgienne sont fondamentalement conformes à ce qui avait été convenu par les pays ayant participé à la Conférence internationale de Paris sur le Cambodge en août 1989.

S'agissant des aspects internes d'un règlement, les parties cambodgiennes sont déjà convenues que toute solution devrait inclure un cessez-le-feu, l'établissement du Conseil national suprême, l'attribution d'un rôle important à l'Organisation des Nations Unies, l'organisation d'élections libres, justes et démocratiques de façon que le peuple cambodgien puisse se prononcer sur son destin futur. Les questions internes relatives à la souveraineté du Cambodge doivent être discutées et décidées par les parties cambodgiennes. Le Viet Nam respectera ces décisions.

La Conférence internationale de Paris, avec la participation des parties cambodgiennes et de tous les pays concernés, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies, devrait être fondée sur l'accord des parties cambodgiennes et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de conclure un accord global sur le Cambodge et de signer les documents finals.